

CARRIERE DE CHAMPFROMIER-MONTANGES

Compte-rendu de la seconde réunion publique

6 novembre 2009

Objet de la réunion : Questions/réponses

Les principales questions/réponses sont retranscrites dans ce compte-rendu, le sujet a suscité tant d'interrogations dans le public que nous n'avons pu toutes les répertorier. Veuillez nous en excuser.

TOUT D'ABORD LE VOTE DU 29 NOVEMBRE 2009

QUESTION

La question du vote du 29 novembre 2009 sera : « Etes-vous favorable à la mise à disposition des parcelles communales cadastrées au lieu dit « les combettes » n°81 section D d'une contenance de 27 921 m² et au lieu dit « Les Georenes », n°1595 section D d'une contenance de 26 200 m², pour l'extension du projet économique en cours sur la commune de Montanges dans le secteur géographique de Prébasson et validé par ses élus par délibération du 15 juin 2009, formé par une entreprise locale de travaux publics portant sur l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de « roche massive » ? L'association du Sureau a dénoncé cette phrase orientée car :

- Il est difficile de parler d'extension dans un projet tripartite (Champfromier/Montanges/Famy), car il n'y a aucune hiérarchisation des 3 parties.
- La question posée ne mentionne pas l'intégralité de la délibération de Montanges à savoir que Montanges n'a donné qu'un avis favorable à un projet sous réserve expresse de la réalisation d'une déviation : **Aucune mise à disposition des terrains ne se fera de la part des Montangers sans que cette déviation ne soit réalisée.**

L'association a demandé pourquoi il est posé une question si longue et pas tout simplement de savoir si les habitants sont favorables ou non à l'ouverture d'une carrière sur la commune de Champfromier ?

Réponse de Monsieur le maire de Champfromier : Cette question a été vue et revue par plusieurs juristes et avocats, nous ne sommes pas porteurs de ce projet.

Commentaires après réunion du Sureau : toujours un doute sur le fondement de la question qui, dangereusement, laisse penser que les Montangers ont dit « oui » à la carrière, ce qui est faux.

Monsieur le maire a bien précisé : sans déviation, il n'y aura pas de carrière, ni à Montanges, ni à Champfromier.

Commentaires après réunion du Sureau : Encore faut-il que ce soit écrit officiellement dans une convention ou une délibération.

QUESTION

Une autre question a été posée par un habitant de Champfromier : Pourquoi une consultation publique et non un référendum ?

Réponse de Monsieur le maire : le référendum a été interdit par la préfecture.

QUESTION

Qui aura le droit de voter à la consultation du 29 Novembre ?

Réponse de Monsieur le maire : Seules les personnes actuellement inscrites sur les listes électorales de Champfromier pourront voter. Le vote par procuration est autorisé, il suffit de demander une procuration en gendarmerie et de la déposer à la mairie de Champfromier avant la fermeture de la mairie le vendredi précédent (27 novembre).

Question du public : Y aura-t-il possibilité de faire un vote complémentaire pour les personnes justifiant le paiement d'un impôt à Champfromier ?

Réponse de Monsieur le maire : Non, le vote se fera comme la loi l'exige.

Réponse du public : Fortes Contestations dans la salle et souhait de pouvoir tous être entendus le 29 novembre. Demande à monsieur le maire si une association pouvait prendre en charge ce vote parallèle.

Réponse du Sureau : l'association, à la demande du public, prendra en charge l'organisation de ce vote parallèle.

Réponse de Monsieur le maire : approbation du maire. Mais seul le résultat du vote officiel sera pris en compte par le conseil municipal.

QUESTION

Le Conseil municipal va-t-il suivre le résultat du vote de la consultation publique ?

Réponse de Monsieur le maire : Ce sera un élément du dossier parmi tant d'autres pour que les 14 conseillers prennent leur décision.

Réponse du public : réactions directes du public, très négatives, à l'encontre de M. le Maire, le public se demandant à quoi bon voter ! Le Maire doit écouter et entendre sa population !!

Commentaires après réunion du Sureau : Ne pas se laisser « impressionner ». Il faut aller voter massivement car si le NON l'emporte il sera très difficile à Monsieur le Maire de contre argumenter pour le OUI auprès de son conseil municipal. Ce vote est une chance à saisir pour ne jamais voir de carrière dans la vallée ! (Réf. Explications dans les prochaines questions/réponses).

QUESTION

Quand sera prise la décision finale par le conseil municipal sur ce projet de carrière ?

Réponse de Monsieur le maire : a priori le 4 décembre, lors du prochain conseil municipal.

QUESTION

Comment se fera ce vote ? A main levée ou à bulletin secret ?

Réponse de Monsieur le maire : si l'un au moins des conseillers demande un vote à bulletin secret, alors ce sera respecté.

LE ZONAGE DE LA CARRIERE

QUESTION

La zone réservée à l'exploitation de carrière sur votre PLU (plan local d'urbanisme, celui de Champfromier) a une superficie de 15 hectares. Or, 15 ha est aussi la superficie totale que Monsieur Famy souhaite exploiter, mais sur les deux communes : 5ha sur Champfromier et 10ha sur Montanges. Cette zone 3 fois plus grande que les 5ha prévus initialement permettrait donc à Champfromier d'ouvrir seul une carrière ou alors de prévoir une extension de la carrière après 30 ans. **En cas de « oui »** à la consultation, cette zone trop grande sera-t-elle recalée exactement à la surface de la zone carrière projetée, soit 5ha pour Champfromier ? Et **en cas de non**, le conseil s'engage-t-il à retirer cette zone de réservation du PLU ?

Réponse de Monsieur le maire : Le zonage réservé à l'extraction de carrière sur le PLU, je l'avais décidé sans connaître la surface exacte exploitée par le carrier.

Réponse du Sureau : Vous le connaissiez, le projet de convention tripartite date de 2006, le PLU a été validé en février 2008.

Réponse de Monsieur le maire : Le conseil municipal s'engage évidemment à recalculer la zone aux 5ha prévus si le **OUI** l'emporte et en cas de **NON**, nous nous engageons à supprimer cette zone du PLU ce qui sera facile car il va bientôt être en révision.

Information du Sureau : Après les 30 ans, le développement de la carrière ne pourrait plus se faire que du côté Champfromier, le gisement du caillou allant jusqu'à la salle des fêtes de Champfromier...

QUESTION

LE PROJET DE CONVENTION TRIPARTITE

Le **projet** de convention tripartite sur lequel se basent les 2 communes et le carrier **arrive à échéance le 31 décembre 2009**. Par sa délibération du mois de juin la commune de Montanges affirme mettre à disposition ses terrains **seulement après réalisation de la déviation c'est-à-dire dans plusieurs années. Pourquoi Champfromier tient-il à mettre ses terrains à disposition si rapidement ? Serait-ce parce que cette convention arrive à échéance et, qui plus est, n'est pas signée et donc n'a aucune valeur juridique.**

Donc si les habitants votent **OUI** à la consultation **c'est avec le risque que cette mise à disposition permette à la commune de Champfromier seule d'ouvrir cette carrière et bien sûr sans déviation pour Montanges**. Est-ce que les conseillers de Champfromier respecteront la condition de la déviation à Montanges par la signature d'une nouvelle convention tripartite ou choisiront-ils de se lancer dans ce projet seul, compte-tenu des 15ha déjà réservé à l'exploitation de carrière sur le PLU ? **La carrière pourrait s'ouvrir très rapidement sur Champfromier seulement et permettrait aussi au carrier de réaliser la déviation avec ce caillou.**

Réponse de Monsieur le maire : oui ce projet de convention n'a aucune valeur juridique.

Réponse du Sureau : Monsieur Famy, pouvez-vous nous confirmer que la mise à disposition des terrains est le seul élément nécessaire pour déposer un dossier de demande d'ouverture de carrière en préfecture.

Réponse du carrier : oui, tout à fait !

Réponse du Sureau : Puisque Montanges ne mettrait ses terrains à disposition **qu'après réalisation d'une déviation**, pourquoi Champfromier est-il si pressé de mettre les siens à disposition du carrier ? Est-ce pour avoir l'opportunité de n'ouvrir cette carrière que sur Champfromier ?

Réponse de Monsieur le maire : que de suspicions !

Réponse du Sureau : Ne serait-il pas urgent d'attendre, au lieu de voter dès maintenant et prendre ce risque? La convention tripartite actuelle est caduque et aucun document officiel et légal ne subordonne la déviation de Montanges à l'ouverture d'une carrière à Champfromier.

Réponse de Monsieur le maire : si c'est le OUI qui l'emporte, la déviation de Montanges sera inscrite dans une délibération. Il n'y aura pas de carrière à Champfromier, s'il n'y a pas de carrière à Montanges, et pas de carrière sans déviation de Montanges.

Commentaires après réunion du Sureau : **Encore faut-il que ce soit écrit officiellement dans une convention et une délibération. Ce n'est pas le cas au moment du vote !!!!!**

Monsieur Famy a également confirmé qu'aucun dossier n'existe. Au contraire des idées préconçues, rien n'est ficelé, le vote des Champfromérands va être déterminant sur la suite du dossier !!!

LA TAXE DE FORTAGE

QUESTION

Monsieur De Souza a confirmé que la taxe de fortage rapporterait 35 000 €/an à la commune. Avec cette somme et en ajoutant les aides du département et de l'agence de l'eau, ces 35 000€ lui permettraient d'avoir 500 000 € à disposition (crédit + aides).

Réponse du Sureau : Une précision sur ces 35 000 €. Vous n'êtes pas sans savoir Monsieur le Maire que la parcelle des Combettes est soumise au régime forestier et que sur toute recette émanant de cette parcelle vous devrez reverser 10% à l'ONF soit 3500€/an. Information confirmée par l'ONF de Bourg.

Réponse de Monsieur le maire : (Monsieur De Souza ne su que répondre, très surpris : une information qui lui avait échappé). Très franchement je n'avais pas connaissance de cela je vais me renseigner aussi auprès de l'ONF.

QUESTION

Mr le maire a fait état de ses craintes quant à la disparition possible de la TP (taxe professionnelle), mais cet argument a été balayé par un intervenant (Monsieur Coutier) qui, de façon très précise, a expliqué quel sera l'impact de la réforme de la TP pour les communes.

Pour résumer : la TP est actuellement calculée sur la valeur ajoutée, avec un plafonnement à 3,5 % de cette valeur ajoutée. Dans la réforme qui s'annonce, ce plafond sera abaissé à 3%.

Pour reprendre les termes de l'intervention de Mr Coutier : « [...] la perte de prélèvement sur les entreprises ou le gain que les entreprises vont réaliser porte sur les 0.5% de valeur ajoutée. Donc, les revenus de la taxe professionnelle ne sont pas mis à mal comme on veut bien le dire tous les jours »

QUESTION

Une conseillère a demandé à M. Famy si la municipalité et les habitants bénéficieront gratuitement de matériau.

Réponse du Carrier : non ce n'est pas possible

Réponse du Sureau : le carrier mettra à disposition 500 tonnes de matériau par an aux municipalités de Champfromier et Montanges en compensation des importants impacts sur l'important potentiel environnemental et touristique, cela est marqué dans le projet de convention tripartite

500 T = matériau pour construire une maison.

Prix de vente annoncé par M. Famy de 5€/tonne, et de 7.5€/tonne si bonne qualité des matériaux.

Conclusion : ni M. Famy, ni les conseillers ne connaissent leur dossier. 500T de matériaux en compensation des impacts de la carrière (sur le

développement touristique, l'environnement...) c'est négligeable. Et l'entreprise Famy vend ce même caillou environ 17€HT/tonne, bien loin des 7.5€/tonne annoncé.

LES NUISANCES DE LA CARRIERE

QUESTION

Une question d'une habitante de Champfromier qui demanda à M. Famy s'il était conscient que la plupart des maisons étaient construites sans fondations réelles, à même ce rocher qu'il voudrait exploiter.

Réponse du carrier : Oui

Son inquiétude porte sur les tirs de mines qui pourraient provoquer des fissures aux maisons et savoir qui va dédommager les propriétaires :

Réponse du carrier : Il y a des risques de fissures dans les maisons, c'est pour cela qu'à Montanges on fait une déviation. Des experts seront payés par l'assurance de la société pour constater ces fissures et nous dédommagerons les propriétaires si les fissures sont causées par les tirs de mines.

Réponse de la personne ayant posé la question : il faut donc faire constater par huissier l'état initial de notre maison pour être un jour indemnisé.

Réponse du Sureau : ce n'est pas si simple. Le problème s'est posé à Plagne. Les habitants constatant des fissures ont demandé à ce que soit vérifiée l'intensité des tirs de mines pour voir si le seuil réglementaire avait été respecté ou non. A cela l'association a demandé à M. Vialon responsable de la carrière de Plagne d'expliquer la situation.

Réponse de M. Vialon : Il a confirmé qu'il existait des fissures, que des contrôles ont été réalisés et qu'il a été constaté que les tirs de mines étaient réalisés bien en dessous du seuil réglementaire. Il a précisé qu'il faut également établir le lien entre les tirs de mines et les fissures.

Réponse du carrier : Ces fissures viennent à 80% de la sécheresse et non des tirs de mines.

Commentaires après réunion du Sureau : donc si le seuil est respecté, il n'y a pas d'indemnisation et il faut prouver vous-même la relation entre les fissures et les tirs de mines.

QUESTION

Une habitante a demandé à Monsieur Famy comment il pouvait nous assurer que les camions seront bâchés (comme présenté à la réunion de présentation du projet du 9 octobre) alors que les camions sortant de la carrière de Lanrans sont bâchables mais jamais bâchés.

Réponse du carrier : c'est faux, les camions sortent bâchés.

Réponse de l'habitante : cet après-midi encore en l'espace de 5min alors que je m'apprêtais à partir me promener sur la voie du tram, 2 camions sont sortis non bâchés.

Réponse du carrier : ce n'est pas normal, il faut nous le dire car nous payons des amendes s'ils ne sont pas bâchés et nous donner la plaque d'immatriculation du camion car nous faisons payer les amendes au chauffeur concerné.

Nombreux rires dans le public, de nombreuses personnes disant que c'était le cas pour tous les camions, productivité oblige.

Réponse du carrier : Mais nous ne devons bâcher que le sable, pas les cailloux et encore moins les rochers qui sortiront de la future carrière

Le public n'a pas acquiescé et a continué à se soulever contre les propos du carrier qui n'avaient aucun sens. Le projet a été présenté avec des camions bâchés pour maîtriser les poussières. Le public a bien compris que Monsieur Famy ne cessait de se contredire.

QUESTION

Suite à cela une personne du public a demandé au carrier comment il comptait maîtriser les poussières et s'il envisageait de bâcher la carrière elle-même.

Réponse de l'entreprise Famy : des techniques de pulvérisation existent pour maintenir les poussières au sol.

QUESTION

D'où viendrait l'eau ?

Réponse du carrier : nous récupérons l'eau des toits à Châtillon, nous avons également nos propres réserves sur Lancrans, Châtillon, et peut-être bientôt sur Trébillet.

QUESTION

Quelle sera la consommation d'eau?

Réponse du carrier : 5m³/jour

Réponse du Sureau : Faux, d'après le courrier de la société Famy à la mairie de Champfromier daté du 5 août 2008, il est mentionné 5m³/jour pour la carrière et 10 à 15m³/jour pour arroser les pistes.

QUESTION

Un jeune habitant de Champfromier qui est venu s'y installer il y a 10 ans. Il a fait construire dans ce village pour le cadre de vie et a du mal à comprendre la compatibilité entre ouvrir une carrière et le souhait de Monsieur le maire à vouloir voir la population champfromérande augmenter à 1000 habitants, maintes fois annoncé pendant les vœux du Maire.

Réponse de Monsieur le maire : l'augmentation de la population est sur une échelle de 30 ans. Et le projet de carrière n'a jamais freiné les nouvelles constructions sur Champfromier.

Réponse très violente du public car le projet a toujours été mal ou méconnu des habitants.

Une intervention d'un autre habitant travaillant sur le village a d'ailleurs précisé qu'il n'aurait jamais construit s'il avait eu connaissance de ce projet. Et il a demandé à la municipalité s'ils avaient conscience de l'impact qu'aurait ce projet à l'échelle humaine car depuis le début seule la dimension économique a été prise en compte. Il a mentionné sa chance de pouvoir travailler sur le village et ne pas avoir à se déplacer tous les jours pour aller travailler (faisant référence à une réflexion de M. le Maire en début de réunion : « On n'a pas tous la chance de travailler en Suisse » pour confirmer le besoin de créer 4 emplois avec une carrière).

Cet intervenant a poursuivi en disant qu'il fallait penser à tous ces automobilistes qui suivront des camions et **au nombre d'accidents qui sera multiplié. Il a demandé aux conseillers s'ils avaient conscience qu'en cas d'accident mortel provoqué par ce nouveau flux de circulation, ils en porteraient la responsabilité, à travers leur décision.** Et que la personne accidentée pouvait également être un membre proche de leur famille. Ce fut plus une réaction mesurée et réfléchie de la part de ce Monsieur qui a souhaité intervenir après avoir écouté les présentations et les questions de tous, pour dire au final **qu'il était prêts à donner 100€ par an de plus à la commune s'il le faut pour ne pas avoir de carrière et continuer à vivre comme il l'a choisi.**

Une autre question a été posée concernant le cas de déménagement pour raison professionnelle : un nouvel arrivant qui, en cas de mutation professionnelle, serait obligé de revendre sa maison, subirait à cause de la carrière une grosse perte financière ou ne parviendrait pas à vendre sa maison.

Dans tous les cas, il serait finalement « coincé ». Qui remboursera le manque à gagner sur sa maison ?

Réponse de Monsieur le maire : beaucoup des conseillers, moi le premier, sommes propriétaires sur la commune ; si nous pensions que la carrière allait dévaloriser nos maisons nous ne le ferions pas.

Une habitante de la Mulaz/Serpentouze est intervenue en disant que les agences immobilières demandent aux gens d'enlever leurs pancartes « non à la carrière » car cela leur pose problème pour vendre les maisons.

Conclusion : les gens ne veulent pas habiter là où il y a des carrières.

ENVIRONNEMENT ET SITE DE LA CARRIERE

QUESTION

« C'est une agression sur la Vallée de la Valserine, c'est voler un paysage, le bien être des habitants et la qualité de la vie » a déclaré un habitant.

« Nous travaillons sur la réhabilitation des sentiers comme celui qui mène du camping à la Namphée : la carrière nous pose problème.

Nous travaillons sur le circuit thématique de toute la vallée de la Valserine (vélo tout chemin/électrique/voiture/randonnée etc) de Mijoux à Bellegarde, avec le soutien du Parc Naturel Régional du Haut-Jura : la carrière nous pose problème ; nous sommes en cours d'aménagement de la voie du tram : la carrière nous pose problème» a déclaré le président de l'association Champfromier 2000, défenseur du patrimoine Champfromérand. Il a demandé ce que deviendra le camping qui a accueilli cette année 584 personnes qui ont fait fonctionner les commerces du village.

Réponse de Monsieur le maire : le camping est seulement un camping d'appoint ; la forte fréquentation de cette année est liée à la bonne météo.

Réaction très négative au sein du public face aux propos de Monsieur le Maire.

QUESTION

Question à M. Larmanjat, conseiller général du canton de Bellegarde :

Monsieur Larmanjat, vous représentez ce soir le Conseil Général pour la compétence routière. En tant que vice-président délégué au tourisme, vous avez récemment déclaré (dans le journal des stations Monts Jura du 22.10.09) que la vallée de la Valserine est un jardin naturel remarquable / espace jardin et détente du Pays de Gex et des bassins Lémanique et Bellegardien. N'y-a-t-il donc pas incompatibilité entre développement touristique de la vallée et implantation d'une carrière dans la vallée?

Réponse de Monsieur le conseiller général : oui j'ai moi-même écrit cela.

Guy Larmanjat représentait ce soir-là la compétence route du CG et ne pouvait s'exprimer, contre toute déontologie, comme l'a demandé une personne du public, sur son positionnement personnel sur le sujet.

QUESTION

Question à M. Bruneel (Parc Naturel Régional du Haut-Jura)

Vous avez participé à l'élaboration du SCOT du Pays de Gex. Le compte rendu de la réunion de travail du 11 mai 2004 reprend vos remarques suivantes : « c'est le transport qui coûtera plus cher que l'exploitation elle-même. Actuellement, les matériaux viennent du Jura et de l'Ain. Donc cela reviendrait moins cher si on exploitait sur place ».

Questions : 8 carrières de roche massive ont été recensées sur le Pays de Gex : quel intérêt d'ouvrir une carrière à Champfromier / Montanges pour expédier le matériau sur le Pays de Gex ?

Puisque le pays de Gex a des besoins d'une telle importance, pourquoi ne pas rouvrir les carrières du pays de Gex, ce qui réduirait les distances d'acheminement, et serait favorable à l'environnement, ce dont se préoccupe l'Union des carriers ?

Réponse de M. Bruneel : oui effectivement je préconise que le lieu d'extraction doit se faire au plus près du lieu de consommation.

L'association a rappelé que Montanges/Champfromier sont à 40 km du début du Pays-de-Gex et que l'UNICEM se soucie de limiter les déplacements de granulats (distance moyenne de 20 km entre zone de production et zone de consommation ; au-delà de 50Km le prix du granulats double)

LA DEVIATION et LA RD14

QUESTION

M. Famy, quelle est votre participation financière à la déviation?

Réponse du carrier : rien n'a été proposé pour le moment au Conseil Général.

Monsieur Famy dit qu'il répercutera sa participation au financement de la déviation sur le prix du caillou vendu aux collectivités locales, lesquelles représentent 80% des clients. **Le Bureau lui a demandé si au final ce sont indirectement les collectivités qui vont payer la totalité de la déviation. A cela, M. Famy a tout simplement répondu : OUI !**

QUESTION

Participation du Conseil Général ?

Réponse de Monsieur Larmanjat : la déviation est estimée à 10 millions d'euros, compte tenu de la mise en conformité avec ronds-points, etc., pour assurer la sécurité. La participation du département sera très faible. Il faut savoir aussi que les agglomérations de plus de 3000 habitants devraient payer 20% du montant financé par le Conseil Général. Proportionnellement, Montanges devrait payer 2 % de notre participation.

QUESTION

Une déviation est une condition pour Montanges mais serait-il envisagé une déviation pour Champfromier ?

Réponse du carrier : seulement 5 % des camions Famy passeront par Champfromier, à moins qu'il n'y ait un très gros chantier...

Réponse de Monsieur le maire : il n'a jamais été question de déviation pour Champfromier.

QUESTION

Question d'un habitant de Confort. Comment pouvez-vous nous garantir que les camions ne passeront pas par Confort et Lancrans c'est-à-dire au plus court pour rejoindre le Pays-de-Gex ?

Réponse du carrier : ce n'est pas plus rapide que de passer par Trébillet.

Réponse de Monsieur Larmanjat, conseiller général : ce sera aux maires des communes concernées de prendre des arrêtés pour que la circulation passe par Trébillet.

QUESTION

Question d'une conseillère de Champfromier : Existe-t-il une étude faite sur la route D14 pour savoir si elle pouvait supporter un tel trafic.

Réponse de Monsieur Larmanjat : Non aucune étude n'existe. Il faut savoir qu'environ 220 000 euros sont injectés chaque année sur la portion de la RD14 entre Trébillet et Champfromier. Bien loin de moi de dire que la route ne bougera plus !

QUESTION

Augmentation du trafic routier : nous affirmons que le trafic lié à la carrière impliquera des risques d'accidents accrus et des temps de parcours insupportables (notamment pour les secours). En tant que responsable de la sécurité et de la santé publique sur votre commune, comment pouvez-vous nous assurer que celles-ci ne seront pas remises en cause ?

Réponse de Monsieur le maire : nous ne sommes pas responsables de la sécurité.

Une personne du public a demandé comment peut être assurée la sécurité au passage à niveau du tunnel de la Crotte qui va provoquer de grandes files d'attente dans les virages.

Question restée sans réponse.

QUESTION

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin Bellegardien, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est en cours sur le Bassin Bellegardien dont nous faisons partie. Le projet de carrière fait-il partie d'une réflexion commune au sein de la CCBB ?

Réponse de Monsieur le maire : c'est une compétence communale.

Une personne du public a tout de même rappelé que le sujet d'ouverture de carrière sur le Pays-de-Gex avait été instruit au niveau du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays-de-Gex et que ce même SCOT définissait la Vallée de la Valserine comme le poumon vert de ce territoire.

La question posée à Monsieur le Maire de Champfromier était : « Comptez-vous respecter ce SCOT et mettre en conformité celui qui est en train de se faire sur le Bassin Bellegardien ou comptez-vous faire détruire ce poumon vert ?

Le Pays-de-Gex est conscient de son besoin en caillou (Se reporter à la question posée à M. Bruneel du Parc Naturel du Haut-Jura).

Il est aussi rappelé que le SCOT est opposable aux documents d'urbanisme locaux et que les communes devront obligatoirement rendre leur PLU (Plan Local d'Urbanisme) conforme au SCOT.

Réponse de Monsieur le maire : Le SCOT est en cours d'élaboration nous allons entamer la 2^{ème} phase.

POUR RAPPEL : le SCOT se réalise en 3 phases :

- 1. Diagnostic du territoire et définition des enjeux du territoire**
- 2. Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et définition des orientations générales**
- 3. Rédaction du document final, consultation des collectivités publiques, enquête publique auprès de la population, approbation.**

QUESTION

Question du public :

Pourquoi ne pas exploiter la carrière d'Ardon à côté de chez vous Monsieur Famy ? Le caillou n'est pas bon ?

Réponse du carrier : non il est moins bon qu'ici et nous n'avons pas eu les autorisations de continuer.

DERNIERE REMARQUE AVANT CLOTURE DE LA SÉANCE

Une personne du public a alerté les conseillers municipaux de Champfromier sur le fait que leur vote sera important et qu'il devra être réfléchi car aux prochaines élections les électeurs s'en souviendront.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les conseillers municipaux et Monsieur le Maire de Champfromier d'avoir permis, à travers ces 2 réunions publiques, d'informer les habitants de Champfromier sur le projet de carrière et d'avoir permis aussi aux habitants et à notre association d'avoir des réponses aux multiples interrogations et craintes que suscite ce projet.

Nous remercions Monsieur Jourdan d'avoir géré et animé le débat de façon très neutre ce qui a permis de donner la parole à tous les intervenants.

Nous remercions le Dauphiné Libéré et la Tribune Républicaine d'avoir couvert cet évènement.

Nous remercions le public de Champfromier et de toute la Vallée pour sa participation ; à noter qu'aucune question n'a été favorable à la carrière.

Nous remercions les élus des communes voisines d'être venus s'informer, en toute légitimité et de façon très neutre, pour garder une oreille attentive à ce dossier.

Comme l'a évoqué Monsieur le Maire lors de cette réunion, la position de la commune n'est pas arrêtée et le sujet fait débat au sein du Conseil.

Le vote du 29 novembre des habitants sera très important pour que le conseil puisse prendre cette ultime décision de façon réfléchie et en toute connaissance de cause du dossier.

Nous rappelons à la population qu'il est légitime et respectable qu'un conseiller municipal ou que le Conseiller Général ne puisse pas donner son avis personnel en public, pour des raisons déontologiques.

LE VOTE DU 29 NOVEMBRE

La population devra se mobiliser et venir voter massivement en étant consciente que, dans l'état actuel des choses et quelle que soit la tournure de la question :

- Montanges a donné un avis favorable à un projet et non à une carrière. Un dossier de demande d'ouverture de carrière ne pourrait se faire sur la commune de Montanges avant la réalisation d'une déviation (Pas de mise à disposition des terrains de Montanges en faveur du carrier avant au minimum 5 ans).
- Le dossier déviation n'est pas une priorité sur le département. La déviation n'est donc pas réalisable pour le moment. Aucune carrière n'est possible sur Montanges pour le moment. Rappel : pas de déviation, pas de carrière !
- La déviation n'est pas une condition suspensive à l'ouverture d'une carrière sur Champfromier car aucune convention n'existe légalement entre le carrier et les 2 communes.
- Si le OUI l'emporte au vote, alors l'entreprise Famy pourrait ouvrir une carrière sur Champfromier, dans un délai assez proche.

La réponse au vote nous semble évidente...

La fragilité et la dangerosité actuelle du dossier nous le confirment : le risque de dire « oui » au vote est de voir s'ouvrir une carrière sur la seule commune de Champfromier, sans participation de Montanges et sans déviation.

Nous demandons à chaque habitant de venir voter avec ce seul conseil : Votez selon vos convictions et suivant ce que vous pensez

être bon pour vous.

Votre avenir vous appartient : choisissez-le !

Les personnes non inscrites sur la liste électorale et justifiant du paiement d'un impôt ou d'une redevance sur du foncier bâti (taxe foncière, taxe d'habitation, factures de téléphone / eau / électricité) peuvent se faire connaître auprès des membres du Sureau par email sureau01@yahoo.fr ou aux permanences d'information suivantes :

- samedi 14 novembre de 10h30 à 12h00
- mercredi 18 novembre de 19h30 à 20h30
- samedi 21 novembre de 10h30 à 12h00
- mercredi 25 novembre de 19h30 à 20h30

Ces permanences sont aussi l'occasion de venir s'informer sur le projet ou d'avoir des précisions. Elles se feront à la salle de l'association Champfromier 2000 située dans l'aile droite de la salle des fêtes, au 1er étage. Les membres de l'association appellent à la mobilisation massive des électeurs car **dans les conditions actuelles du dossier, ils craignent toujours de voir s'ouvrir cette carrière sur Champfromier sans Montanges et sans déviation.**